



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) **que :**

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2010-558 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les dispositions relatives à la superficie et la hauteur des bâtiments accessoires et de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux haies** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	24 septembre 2010
Adoption du premier projet de règlement	18 mars 2011
Avis de consultation publique	7 avril 2011
Consultation publique	15 avril 2011
Adoption du second projet de règlement	15 avril 2011
Avis public de demande d'approbation référendaire	28 avril 2011
Adoption du règlement	20 mai 2011
Date d'émission du certificat de conformité	14 juin 2011
Avis public de promulgation	14 juillet 2011

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2011-564 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les normes concernant les quais dans une zone commerciale** » et le règlement ayant pour titre : « **Règlement numéro 2011-565 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les normes concernant les cases de stationnement dans une zone commerciale** » ont été adoptés de la façon suivante :

Procédure d'entrée en vigueur	
Avis de motion	18 février 2011
Adoption du premier projet de règlement	18 mars 2011
Avis de consultation publique	7 avril 2011
Consultation publique	15 avril 2011
Adoption du second projet de règlement	15 avril 2011
Avis public de demande d'approbation référendaire	28 avril 2011
Adoption du règlement	20 mai 2011
Date d'émission du certificat de conformité	14 juin 2011
Avis public de promulgation	14 juillet 2011

Ces règlements sont présentement déposés à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Les règlements ci-haut énoncés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel ce 14^e jour du mois de juillet 2011.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier